Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20261104-CM_2026_72-DE

Département du Morbihan **Arrondissement de Lorient** **Commune de Groix**	**Séance du conseil municipal du 4 novembre 2026**
Date de convocation : 26/10/2026 Date d'affichage de la convocation : 26/10/2026	L'an deux mil vingt-six, Le quatre novembre à dix-huit heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, il s'est ouvert sous la présidence de Monsieur Erwan TONNERRE, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Quorum	10
Présents	15
Représentés	4
Votants	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Erwan TONNERRE	X		
Monsieur Alain DELMOULY	X		
Madame Nathalie GOURONC	X		
Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Madame Stéphanie GOURRONC	X		
Monsieur Christophe CANTIN		X	Yannick AUFFRAY
Madame Françoise ROPERHE	X		
Monsieur Nicolas BURLION	X		
Monsieur François MARGUET		X	Stéphanie GOURRONC
Madame Corinne LE BOUHELLEC	X		
Madame Gwendalyne LE DOUARAN		X	Marine LE GOFF
Monsieur José-Luis TEIXEIRA	X		
Madame Soazig LE MOULLAC	X		
Madame Marine LE GOFF	X		
Monsieur Laurent SARTRE		X	Nathalie GOURONC
Madame Marina CALLONNEC	X		
Monsieur Eric LE DREF	X		
Monsieur Victor DA SILVA	X		
Madame Camille MAUGÉE	X		
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0			

Secrétaire de séance : Marina CALLONNEC et Soazig LE MOULLAC

Délibération n° : 72/2026

Objet : Tableau des emplois

Matière : 4.1

Tableau des emplois

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des emplois de la commune de Groix, validé lors du conseil municipal du 17 juin 2026 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois en augmentant la durée de travail de certains postes et en créant de nouveaux postes :

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20261104-CM_2026_72-DE

Le Conseil municipal décide :

- de modifier le tableau des emplois de la commune de Groix par la création des postes suivants : un agent polyvalent chargé de l'accueil de l'EFS (17 h 30) ; un responsable de l'Écomusée et de la médiation patrimoniale (35 h 00) ; un psychologue (4 h 00).

- Certifié exécutoire - Compte tenu de :	
Transmission en préfecture	Le 05/11/2026
Affichage et publication	Le 05/11/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Erwan TONNERRE

Cachet de la Commune

